



Séance du Conseil Municipal

Du 6 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le six septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LAMBERT Gaëtan, Maire de Sartilly-Baie-Bocage selon l'ordre du jour suivant :

Réflexion sur le fonctionnement des écoles publiques (contrats à créer, fonctionnement des services, troupe de théâtre, interventions sportives, travaux à mener au cours de l'année scolaire 2017-2018) – Adhésion au SDEAU50 de la commune de Juvigny les Vallées – Modification des statuts du SDEM50 – Demande de subvention dans le cadre d'un accompagnement régional pour la réalisation d'études pré-opérationnelles de revitalisation – Retour de la consultation pour l'enquête de stationnement et de circulation – Proposition d'une sculpture – Mise en place d'un régime indemnitaire pour le grade de Brigadier-Chef Principal - questions diverses.

Etaient présents : M. LAMBERT Gaëtan, M. FOURRE Claude, Mme GASTEBOIS Maryvonne, Mme LEPLU Dorothée, Mme CARLI Anne-Marie, M. DESPLANCHES Marc, M. RAULT Denis, Mme GOUELLE Solange, Mme JARDIN Joëlle, M. LOUIS DIT GUERIN Jean, Mme PERRIGAULT Christelle, M. MAZIER Philippe, Mme DENAIS Nelly, M. LETOURNEUR Hubert, M. FAUVEL Jean-Pierre, M. LALLEMAN Guy, M. MARTIN Dominique, Mme HULIN Martine, Mme VAUTIER Laëtitia, M. FOSSEY Philippe, M. MAGNIER Didier, M. LEMONNIER Alain, M. ROBIDAT Didier, M. LE BIEZ Robert, M. FERNANDEZ Lionel, Mme LORE Monique, M. LASIS Claude, Mme PRANGE-MURIEL Béatrice, M. PILLEVESSE Régis, M. AUBEUT Patrick, M. HEON Philippe, M. MOUSSEIGNE François.

Absents excusés : M. LUCAS Jean-Pierre, M. ALLAIN Michel, Mme LEROY Claudie, Mme LEFRANC Sylvie, Mme LEMOUSSU Danièle, M. BRETHON Alain, Mme LEVEQUE Michèle, M. CHAPDELAIN Vincent, M. LEVEILLE Olivier, M. PILLEVESSE Jean-Jacques, M. LAPEYRE Christophe, Mme PERREE Michèle.

Absents : Mme LE PUIL Valérie, M. PAUL Arnaud, M. CHAPEL Gaylord, M. BOUGON Guillaume, M. LEVEZIEL Xavier, Mme GORON Sylvie, M. LEROY Florent, M. THOMAS Etienne, M. LEROUX Luc, Mme LEVAVASSEUR Marie-Agnès, M. TABOUREL Sébastien, Mme FOUCHER Christelle.

Secrétaire de séance : Mme GOUELLE Solange.

Date de convocation : 01/09/2017 – Date d'affichage : 01/09/2017

Nombre de conseillers : 56 – présents : 32 – de votants : 32

RENTÉE SCOLAIRE

M. Le Maire expose la chronologie des événements qui a imposé à la collectivité de décaler la rentrée scolaire :



Le lundi 4 septembre, les verrous techniques et juridiques ont été levés avec les services de la préfecture. L'objectif était une sortie de crise pour que la rentrée ait lieu le lendemain. La décision de l'arrêt des contrats aidés pousse la collectivité à accélérer sa réflexion sur le devenir des écoles.

Mme PRANGE-MURIEL se souvient des discussions pour former cette commune nouvelle avec la notion de solidarité. La recherche de nouveaux financements pourrait remettre en cause des projets pédagogiques.

M. le Maire rappelle que depuis le regroupement la commune a beaucoup investi dans ses écoles pour poursuivre ce qui a été mis en œuvre par Sartilly notamment des équipements à la pointe de la technologie (les classes numériques). L'engagement de la commune doit être poursuivi.

Mme PRANGE-MURIEL souligne l'avis unanime des enseignants pour que les enfants bénéficient des 5 matinées d'apprentissage. Le retour des questionnaires des parents va également dans ce sens.

M. le Maire propose que la collectivité entre dans un processus de concertation et de travail en commissions pour trouver de nouvelles pistes de financement.

M. RAULT se souvient de la réticence des élus à mettre en place les TAP dès 2014 mais l'Etat avait soutenu financièrement l'initiative. La question va être de savoir si la commune peut financièrement maintenir les TAP.

M. le Maire répond qu'il paraît difficile de stopper pour cette année, il est préférable de prendre le temps de la réflexion, même si la commune a connu une décision brutale remettant en cause son fonctionnement.

L'équipe municipale tient à féliciter pour leur travail les agents durant cette période d'incertitude, où il a fallu répondre à de nombreuses interrogations des familles.

2017-07-01 – RECRUTEMENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE : conformément à l'article 3, 1° sur l'accroissement temporaire d'activité de la loi du 26 janvier 1984,

- **De recruter** 4 agents non titulaires de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité sur le grade d'adjoint technique territorial (échelle C1). Selon les modalités suivantes :

| Agent | 1 | 2 | 3 | 4 |
|--------------------|---|---|--|--|
| Période du contrat | Année scolaire 2017/2018 Unité maternelle | Année scolaire 2017/2018 Unité maternelle | Année scolaire 2017/2018 Unité Primaire | Année scolaire 2017/2018 Unité maternelle |
| Missions | Restauration scolaire Entretien cantine Bibliothèque Garderie soir TAP primaire | Garderie matin Entretien des locaux Dortoir, restauration Gestion des stocks TAP | Garderie matin et soir Restauration scolaire Entretien locaux TAP | Restauration scolaire ATSEM (temps de classe l'après-midi) Garderie du soir TAP |
| Durée hebdomadaire | 34.17 h Soit 34h10 | 27h | 23h | 22h |

- **Niveau de recrutement** : adjoint technique territorial.
Indice brut 347 et indice majoré 325 (le cas échéant le supplément familial et le régime indemnitaire).
- **Durée du contrat** : du 11/09/2017 au 31/08/2018.
- **D'autoriser** M. le Maire à signer les contrats de recrutements correspondants.

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AES DANA

Mme CARLI précise qu'il s'agit de la reconduction d'une convention, l'année dernière la représentation théâtrale d'une grande qualité a été très appréciée. Elle permet la participation de 3 établissements scolaires (Ecoles A. Fournier et Ste Thérèse et le collège Anatole France).

2017-07-02 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AES DANA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame Anne-Marie CARLI, adjointe à la culture, à signer la convention pour l'année scolaire 2017/2018 avec l'Association Aes Dana pour les services suivants :

- Création et interprétation d'un spectacle musical par la compagnie SKALD
- Travail pédagogique en milieu scolaire avec 54 heures d'interventions théâtrales dans différentes classes avec la même compagnie.

S'engage à régler la somme de 6 500€ en deux versements :

- 2 000€ au 31 décembre 2017
- 4 500€ au 31 mars 2018.

2017-07-03 – ADHESION AU SDEAU 50 DE LA COMMUNE NOUVELLE DE JUVIGNY-LES-VALLEES POUR LE PERIMETRE DE L'EX-COMMUNE DE CHERENCE-LE-ROUSSEL.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les statuts du Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50),

Vu la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de Juvigny-Les-Vallées en date du 7 juin 2017 demandant :

- Que la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de l'ex commune de Chérencé le Roussel adhère dès que possible au Syndicat Départemental de l'eau de la Manche (SDeau50) pour ses compétences obligatoires figurant à l'article 6.2 de ses statuts,
- Que la commune de Juvigny-les-Vallées transfère au SDeau50 (au titre de l'article 6.3 des statuts du SDeau50) à compter du 31 décembre 2017 la totalité de la compétence « eau potable » de la commune de Juvigny-les-Vallées – périmètre de l'ex-commune de Chérencé-le-Roussel,
- Que la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de l'ex-commune de Chérencé le Roussel devienne membre du CLEP Saint Hilaire, celle-ci étant déjà membre de ce CLEP pour les ex-communes de Chasseguey, La Bazoge et Le Mesnil-Rainfray.

Vu la délibération du comité du syndicat du SDeau50 en date du 26 juin 2017 validant la demande d'adhésion et de transfert de compétence de la commune de Juvigny-les-Vallées pour le périmètre de l'ex-commune de Chérencé le Roussel,

Vu le courrier de Monsieur le Président du SDeau50 en date du 21 août 2017 sollicitant l'avis des collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 sur cette demande d'adhésion,

Considérant que les collectivités et structures intercommunales membres du SDeau50 doivent délibérer pour accepter l'adhésion au SDeau50 de la commune de Juvigny-Les-Vallées pour le périmètre de l'ex-commune de Chérencé le Roussel,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande d'adhésion et de transfert de compétence au SDeau50 de la commune de Juvigny-Les-Vallées pour le périmètre de l'ex-commune de Chérencé le Roussel.

2017-07-04 – APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SDEM50 ET EXTENSION DE PERIMETRE.

Vu, le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L 5711-1, L 5211-17 et L 5211-18 ;

Vu les délibérations n° CS-2017-39 et n° CS-2017-40 en date du 29 juin 2017 par lesquelles le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat et l'extension de son périmètre d'intervention par l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité :

Les évolutions législatives et réglementaires récentes, dont la loi de transition énergétique du 17 août 2015 et ses décrets d'application, ont modifié le champ d'intervention des autorités organisatrices de la distribution d'électricité ;

Il convient de modifier les statuts du syndicat pour proposer aux membres une nouvelle compétence (art. 3.2.3 : « Infrastructures de recharge à l'usage de véhicules au gaz (GVN) ou hydrogène ») ainsi que la mise à jour de certaines compétences du syndicat et missions complémentaires.

Que ces statuts modifiés entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche ;
- D'accepter l'adhésion de la commune de Torigny-les-Villes au SDEM50.

2017-07-05 – DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA RÉGION DANS LE CADRE DE LA RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉ-OPERATIONNELLES DE REVITALISATION

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que la Région Normandie a la volonté d'accompagner les collectivités dans une démarche de revitalisation du territoire. Il ajoute que le cahier des charges est achevé concernant les études à mener pour le projet de territoire de la commune. Une consultation va être lancée dans les prochains jours de manière à recruter un bureau d'études compétent pour un diagnostic complet du territoire afin de proposer des scénarii d'aménagements adaptés à nos problématiques. Un des objectifs premiers est de rendre attractive la collectivité, les études seront menées sur l'aménagement du bourg centre de la commune mais également sur les bourgs historiques pour que des liaisons durables puissent se créer et permettre à l'ensemble des usagers de se rendre vers les équipements structurants et les services proposés.

La Région Normandie pourrait nous accompagner dans ces études pré-opérationnelles de revitalisation en participant à hauteur de 50 % avec un plafond fixé à 60 000 € HT. A savoir que la commune lors de l'élaboration de son budget avait budgétisé au compte 2031 opération 157 une somme de 120 000 € pour ces frais d'études.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter une subvention auprès de la Région Normandie dans le cadre de cette démarche de revitalisation.

2017-07-06 – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ÉTUDE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

M. le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une demande d'offre a été envoyée à 3 entreprises spécialisées le 25 août 2017. Il ajoute que la demande porte sur la réalisation d'une enquête de circulation et de stationnement sur l'ensemble du territoire avec un zoom plus précis sur la commune déléguée de Sartilly.

La question des mobilités doit être traitée par un bureau d'études spécialisé en la matière. Les données seront, par la suite, utilisées dans le cadre d'études pré-opérationnelles pour un aménagement durable du territoire, qui fera l'objet d'un marché à part, où il sera demandé un diagnostic complet.

Il s'agira pour le prestataire d'effectuer des enquêtes de terrain combinant la circulation et le stationnement, qui sont intimement liés en agglomération.

Pour l'**enquête de circulation** des relevés de plaques d'immatriculation devront être réalisés, suivant un périmètre défini et la réglementation en vigueur, pour permettre de déterminer d'où viennent les usagers, où ils stationnent et vers où ils repartent. Des comptages directionnels seront effectués pour d'une part déterminer les trafics journaliers moyens,

ainsi que les vitesses moyennes pratiquées et d'autre part étudier le fonctionnement des carrefours.

L'Enquête de rotation du stationnement sera à réaliser le même jour que l'enquête de circulation afin de déterminer des corrélations.

Les deux enquêtes menées simultanément permettront de connaître la trajectoire des usagers, de savoir où ils se stationnent et combien de temps.

Considérant qu'une seule entreprise sur les 3 a répondu à la consultation et que son offre correspond à l'objet de la consultation en proposant une méthodologie en 2 phases :

- Une première phase d'enquête avec l'enquête cordon, la réalisation des comptages automatiques, la simulation dynamique de la situation actuelle et l'enquête de rotation du stationnement sur une journée complète ;
- Une deuxième phase dite de prospective avec la définition des scénarios et des stratégies de gestion des déplacements, une simulation dynamique des scénarios et une présentation des résultats de l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de retenir l'offre d'Ingénierie Sécurité Routière pour un montant de 15 550,00 € HT soit 18 660,00 TTC, que cette somme sera imputée au C/2031 opération 157.

PROPOSITION D'UNE SCULPTURE

M. LE BIEZ explique sa rencontre avec une sculptrice de Granville ; elle propose à la commune de s'enrichir d'une de ses œuvres qui n'a pu être remise à une autre collectivité. C'est une opportunité puisque la sculpture en question a une valeur d'environ 30 000 €. Elle est quasiment achevée, elle a pour sujet la connaissance du savoir, elle est en granit bleu des carrières de St Michel de Montjoie (9 tonnes et 3,3m de haut) et il est possible de la personnaliser avec des gravures en lien avec la culture.

La commune pourrait prendre en charge la matière première et les frais de transport. Le temps passé est offert par l'artiste.

Mme DENAIS se pose la question de l'acceptation de cette œuvre dans un contexte financier particulier.

M. RAULT rejoint l'avis de Mme Denais.

M. LOUIS dit GUERIN constate que la commune a pu investir des milliers d'euros dans des équipements sportifs, des aménagements sécuritaires, etc. mais s'agissant de la culture il n'y a pas eu d'investissement à supporter. Ce domaine ne doit pas pâtir de ces investissements.

M. Le Maire ajoute qu'il faudra demander l'avis de la communauté d'agglomération pour l'installer à proximité de la salle culturelle.

2017-07-07 – PROPOSITION D'UNE SCULPTURE.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 13 abstentions,

- Accepte la donation d'une œuvre en granit bleu réalisée par une sculptrice de la région
- Accepte de prendre en charge le coût du transport et du Granit d'un montant de 3000€.

L'arrivée de cette œuvre est conditionnée à l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel – Normandie pour une installation aux abords de la salle culturelle de Sartilly.

SERVICE DE POLICE MUNICIPALE

M. le Maire informe que le policier municipal prendra ses fonctions au 1^{er} novembre, il est formé dans le domaine de la sécurité routière mais également dans la prévention des fraudes auprès des personnes dites vulnérables.

2017-07-08 – RÉGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIÈRE POLICE MUNICIPALE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°97-702 du 31 mai 1997 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois des agents de police municipale et du cadre d'emplois des gardes champêtres ;

Vu le décret n°2006-1397 du 17 novembre 2006 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires des cadres d'emplois de garde champêtre, d'agent de police municipale, de chef de service de police municipale et créant le régime indemnitaire des fonctionnaires du cadre d'emplois de directeur de police municipale ;

Vu le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 modifié, relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;

Vu le décret n°2002-61 du 14 janvier 2002 modifié, relatif à l'indemnité d'administration et de technicité.

Le Maire propose à l'assemblée délibérante de déterminer les modalités et conditions d'octroi des dispositifs indemnitaires auxquels les agents de la filière de police municipale ont droit :

- Indemnité spéciale mensuelle de fonctions,
- Indemnité horaires pour travaux supplémentaires,
- Indemnité d'administration et de technicité.

I- Indemnité spéciale mensuelle de fonctions

Bénéficiaires : les agents titulaires et stagiaires occupant le cadre d'emploi d'agent de police municipale.

Conditions d'octroi : l'agent doit exercer des fonctions de police municipale ou de garde champêtre pour pouvoir bénéficier de cette indemnité.

Montant : le montant individuel est fixé par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite de 20 % du traitement mensuel brut pour les grades du cadre d'emplois des agents de police municipale.

II- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires

La délibération n° 2016-07-10 en date du 27 septembre 2016 est modifiée comme suit, pour instaurer l'indemnité horaire pour travaux supplémentaire au

| Cadre | Grade |
|-----------------------------|--|
| Agents de police municipale | Chef de police municipale Brigadier-chef-principal Gardien-Brigadier |

Les autres dispositions restent inchangées.

III- Indemnité d'administration et de technicité

La délibération n° 2016-02-06 en date du 19 janvier 2016 est modifiée comme suit, pour instaurer l'indemnité d'administration et de technicité au

| Cadre | Grade |
|-----------------------------|--|
| Agents de police municipale | Chef de police municipale Brigadier-chef-principal Gardien-Brigadier |

Les autres dispositions restent inchangées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'adopter les modalités telles que décrites ci-dessus pour l'instauration d'un régime indemnitaire au cadre d'agents de police municipale
- **Précise** que les dispositions de cette présente délibération prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2017.

Questions diverses

Le forum des associations pour l'inauguration du complexe sportif a été une réussite. M. DESPLANCHES tient à remercier les personnes qui ont travaillé sur le projet. Il y avait une bonne cohérence de l'ensemble des services. Le retour des associations est plutôt positif.

Mme CARLI fait un rappel des actions culturelles :

- *Inauguration du retable de Champcey le samedi 14 octobre avec le concert Free Gospel,*
- *Du 11 au 19 novembre l'association Fauss'Marée se produira à la salle culturelle,*
- *Noël des enfants de la commune le dimanche 3 décembre à la salle culturelle,*
- *Représentation des enfants avec la compagnie SKALD le 23 mars,*
- *Salon du livre le 2 juin,*
- *Fête de la musique le 23 juin,*
- *Programmation en cours du centenaire de l'armistice de la Guerre 14-18 le 11 novembre en collaboration avec les associations des anciens combattants.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.

| Emargements des membres du conseil municipal du 06 septembre 2017 | | | |
|--|---------------|---------------------|-----------------|
| LAMBERT Gaëtan | | LEVEZIEL Xavier | Absent |
| FOURRE Claude | | GORON Sylvie | Absent |
| GASTEBOIS Maryvonne | | MARTIN Dominique | |
| LUCAS Jean-Pierre | Absent excusé | LEPLU Dorothée | |
| VAUTIER Laëtitia | | ALLAIN Michel | Absent excusé |
| DESPLANCHES Marc | | CARLI Anne-Marie | |
| RAULT Denis | | CHAPDELAINE Vincent | |
| GOUELLE Solange | | JARDIN Joëlle | |
| FOSSEY Philippe | | LEROY Claudie | Absente excusée |
| MAGNIER Didier | | LEMONNIER Alain | |

| | | | |
|-----------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------|
| LEFRANC Sylvie | Absente excusée | LEVEILLE Olivier | Absent excusé |
| ROBIDAT Didier | | LOUIS DIT GUERIN Jean | |
| PILLEVESSE Jean-Jacques | Absent excusé | LE PUIL Valérie | Absent |
| LE BIEZ Robert | | LEMOUSSU Danièle | Absente excusée |
| LEROY Florent | Absent | PAUL Arnaud | Absent |
| THOMAS Etienne | Absent | PERRIGAULT Christelle | |
| LAPEYRE Christophe | Absent excusé | LORE Monique | |
| BRETHON Alain | Absent excusé | LASIS Claude | |
| MAZIER Philippe | | PERREE Michèle | Absente excusée |
| DENAIS Nelly | | PRANGE - MURIEL Béatrice | |
| LETOURNEUR Hubert | | PILLEVESSE Régis | |
| LEVEQUE Michèle | | LEROUX Luc | Absent |
| LEVAVASSEUR Marie- Agnès | Absente | HULIN Martine | |
| FAUVEL Jean-Pierre | | TABOUREL Sébastien | Absent |
| CHAPEL Gaylord | Absent | AUBEUT Patrick | |
| BOUGON Guillaume | Absent | HEON Philippe | |

| | | | |
|------------------|--|---------------------|---------|
| FERNANDEZ Lionel | | MOUSSEIGNE François | |
| LALLEMAN Guy | | FOUCHER Christelle | Absente |